



2 juillet 2024

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue dans la salle du conseil municipal, sise au 745, rue Gouin, le mardi 2 juillet 2024 à 19 h, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également le maire suppléant, Guy Boutin, la conseillère Katherine Dubois et les conseillers Gérard Tremblay, Clifford Lancaster et Charles Mallette. Le directeur général et greffier-trésorier, Rémi-Mario Mayette, est également présent. Le poste du district 5 est vacant.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Le 2 juillet à 19 h

- 1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal**
 - 3.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juin 2024
- 4. Nomination du maire suppléant - Guy Boutin**
- 5. Période de questions - Sujets généraux**
 - 5.1 M. Michel Jeanson - Vitesse Gouin
 - 5.2 M. Hubert Royer - Fauchages des talus et trottoir 243
- 6. Urbanisme**
 - 6.1 Règlement numéro 333 modifiant le règlement de zonage numéro 108 concernant les dispositions relatives aux projets intégrés - Adoption
 - 6.2 Règlement numéro 335 modifiant le plan d'urbanisme numéro 107 concernant le remplacement du plan particulier d'urbanisme - Adoption
 - 6.3 Règlement numéro 336 modifiant l'annexe V « Grille des spécifications des usages permis par zone » du règlement de zonage numéro 108 afin d'intégrer l'usage « Services hôteliers illimités » (c3.6a) dans la zone C-1 - Adoption
 - 6.4 PIIA-5 - 136, rue Lorne - Abri d'auto
 - 6.5 PIIA-2 - 66, rue Donnelly - Toiture
 - 6.6 PIIA-2 - 66, rue Donnelly - Garage
 - 6.7 PIIA-4 - 175, rue du Collège Nord - Enseigne
 - 6.8 PIIA-2 - 344, rue du Collège Sud - Fenêtres
 - 6.9 PIIA-1 - 1010, rue Principale Nord - Agrandissement
 - 6.10 PIIA-5 - 2, Avenue de Melbourne Sud - Fenêtres
 - 6.11 Université de Sherbrooke - Projet de recherche : Planification pour la mise en œuvre de la politique favorisant la santé en milieu urbain - Adoption et nomination de délégué
 - 6.12 Comité de démolition - Nomination d'un substitut
 - 6.13 Rapport des permis émis de janvier à juin 2024- Dépôt
 - 6.14 Avis de démolition d'un immeuble - Dépôt
- 7. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux**
 - 7.1 EXP - Nouvelle interface d'opération usine d'eau potable - Soumission
 - 7.2 EXP - Programmation de la nouvelle interface d'opération usine d'eau potable - Soumission
 - 7.3 Sel à chemins - Appel d'offres - Lancement
 - 7.4 Sable à chemins - Appel d'offres - Lancement
 - 7.5 Déneigement des stationnements municipaux - Appel d'offres - Lancement



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 7.6 Ponceau Maxi - Mise à jour à jour de l'étude de 2014 - Demande autorisation
- 7.7 Aqua Data - Analyse hydraulique sur la rue Belmont - Demande autorisation

8. Service récréatif

- 8.1 Conseil Sport Loisir de l'Estrie - Programme de relance du sport et du loisir en Estrie - Décision
- 8.2 PAFIRSPA - Volet 1 - Projet place des Loisirs - Réponse du ministère

9. Administration - Direction générale

- 9.1 Dépenses mensuelles par le directeur général - Dépôt
- 9.2 Règlement 331 décrétant une dépense de 1 000 000 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat de divers équipements pour l'eau potable et le traitement des eaux usées - Approuvée par le MAMH
- 9.3 Ulverton - Collecte RDD - Soutien
- 9.4 Office municipal d'habitation du Val-Saint-François - Budget 2024 révisé - Adoption
- 9.5 Élection municipale - Calendrier
- 9.6 Société québécoise des infrastructures - Bail avec la Sûreté du Québec - Adoption
- 9.7 Diagnostic organisationnel - Demande de proposition
- 9.8 PRABAM - Confirmation de la réalisation des travaux
- 9.9 Règlement numéro 340 fixant le traitement des membres du conseil municipal de la ville de Richmond - Avis de motion
- 9.10 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - État financier - Opinion sous réserves

10. Police, incendies et sécurité civile

11. Demandes d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses

- 11.1 Sainte-Anne-de-la-Rochelle - Méchoui Bière et saucisses - Invitation
- 11.2 Écocentre régional - Célébration 20 ans - Invitation
- 11.3 Journal L'Actualités-l'Étincelle - Festival de l'auto ancienne - Espace publicitaire

12. Correspondances diverses

13. Approbation des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes et des principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)

- 13.1 Liste des chèques et dépôts directs émis
- 13.2 Liste des chèques et dépôts directs à autoriser
- 13.3 Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser

14. Affaires nouvelles

- 14.1 Fête du Canada
- 14.2 Vitesse
- 14.3 Herwood inc.

15. Période de questions - Sujets à l'ordre du jour

16. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.



No de résolution
ou d'initiative

2024-07-02-01

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

(Adoptée)

2024-07-02-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juin 2024 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté tel que rédigé.

(Adoptée)

2024-07-02-03

4. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT - GUY BOUTIN

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers de nommer le conseiller Guy Boutin comme maire suppléant, pour une période de 4 mois, et qu'il entre en fonction séance tenante.

(Adoptée)

5. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET PÉRIODE DE QUESTIONS

5.1 M. Michel Jeanson - Vitesse rue Gouin

M. Jeanson fait part aux membres du conseil d'un problème de vitesse sur la rue Gouin, particulièrement entre les rues King et Craig. Il déplore aussi que l'affichage du 30 km/h serait insuffisant.

5.2 M. Hubert Royer - Fauchage talus - Trottoir route 243

M. Royer demande si le fauchage des talus sera fait cette été. Aussi, il ramène le sujet de la pertinence de demander au MTQ la possibilité d'avoir des trottoirs sur l'avenue de Melbourne Nord (route 243).

2024-07-02-04

6. URBANISME

6.1 Règlement numéro 333 modifiant le règlement de zonage numéro 108 concernant les dispositions relatives aux projets intégrés - Adoption

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1) octroie aux municipalités le pouvoir d'adopter tout règlement en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de se doter d'un règlement sur les projets intégrés afin de favoriser la construction des logements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite s'assurer de densifier les espaces résidentiels afin de permettre à ses citoyens de se loger dans la ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a actuellement une pénurie des logements;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité encourage les promoteurs à investir sur le territoire de la ville de Richmond pour la construction des logements abordables;

CONSIDÉRANT QUE l'article 96 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1) prévoit que toute somme due à la Ville à la suite de son intervention en vertu de cette loi est assimilée à une taxe foncière si la créance est reliée à un immeuble et si le débiteur est le propriétaire de cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble de la population que la Ville pourvoit à la construction des logements de qualité sur son territoire;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un règlement afin d'établir les modalités de gestion de ce service municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Boutin à la séance du conseil le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet du règlement a été adopté le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 3 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième projet du règlement a été adopté le 3 juin 2024;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond adopte le Règlement numéro 333 modifiant le Règlement de zonage numéro 108 concernant les dispositions relatives aux projets intégrés.

(Adoptée)

2024-07-02-05

6.2 Règlement numéro 335 modifiant le plan d'urbanisme numéro 107 concernant le remplacement du plan particulier d'urbanisme - Adoption

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1) octroie aux municipalités le pouvoir d'adopter tout règlement en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Richmond s'est dotée d'un nouveau Plan particulier d'urbanisme (PPU) afin de favoriser la revitalisation du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Richmond souhaite améliorer la vie communautaire en partageant les espaces publics afin d'augmenter la sécurité et la fierté d'appartenance de ses citoyens au regard de la ville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité vise à encourager les promoteurs à investir sur le territoire de la ville de Richmond pour la revitalisation économiques;

CONSIDÉRANT QUE la LAU de (chapitre a-19.1) prévoit que la Ville, à la suite de l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme, doit adopter tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au plan modifié de tout règlement qui n'est pas réputé conforme en vertu de l'article 110.9;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la population que le centre-ville soit doté d'un réseau de transport actif et d'espaces publics de qualité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir les modalités de planification du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, en date 4 mars 2024, a adopté le nouveau Plan particulier d'urbanisme afin de l'intégrer et modifier le plan d'urbanisme numéro 107;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Lancaster à la séance du conseil le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet du règlement a été adopté le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 3 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième projet du règlement a été adopté le 3 juin 2024;



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond adopte le Règlement numéro 335 modifiant le plan d'urbanisme numéro 107 concernant le remplacement du Plan particulier d'urbanisme (PPU).

(Adoptée)

2024-07-02-06

6.3 Règlement numéro 336 modifiant l'annexe V « Grille des spécifications des usages permis par zone » du règlement de zonage numéro 108 afin d'intégrer l'usage « Services hôteliers illimités » (c3.6a) dans la zone C-1 – Adoption

CONSIDÉRANT QUE la ville de Richmond connaît de plus en plus une augmentation du nombre de touristes;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme spécifie, dans ses objectifs, de favoriser le développement des services commerciaux;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Richmond souhaite attirer et faciliter le tourisme dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Richmond souhaite favoriser et valoriser les services touristiques à travers l'exploitation d'hôtellerie;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Tremblay lors de la séance du 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet du règlement a été adopté le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 3 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième projet du règlement a été adopté le 3 juin 2024;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond adopte le Règlement numéro 336 modifiant l'annexe V « Grille des spécifications des usages permis par zone » du Règlement de zonage numéro 108 afin d'intégrer l'usage « Services hôteliers illimités » (c3.6a) dans la zone C-1.

(Adoptée)

2024-07-02-07

6.4 PIIA-5 – 136, rue Lorne – Abri d'auto (carport)

CONSIDÉRANT la demande qui vise l'ajout d'un abri d'auto permanent de 3,66 mètres par 4,27 mètres, détaché du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance du permis de construction au propriétaire du 136, rue Lorne pour l'ajout d'un abri d'auto permanent de 3,66 mètres par 4,27 mètres, détaché du bâtiment principal, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)



No de résolution
ou annotation

2024-07-02-08

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 6.5 PIIA-2 – 66, rue Donnelly – Toiture
CONSIDÉRANT la demande de la réfection de la toiture avec un produit d'acier imitant l'ardoise;
CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;
POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance du permis de rénovation au propriétaire du 66, rue Donnelly pour la réfection de la toiture avec un produit d'acier imitant l'ardoise, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

2024-07-02-09

- 6.6 PIIA-2 – 66, rue Donnelly – Garage
CONSIDÉRANT la demande de reconstruction du garage détruit par un incendie et qu'il sera recouvert de clin de vinyle gris ardoise sur les murs, de tôles d'acier prépeinte de couleur noir sur la toiture et des portes de couleur blanche;
CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;
POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance du permis de construction au propriétaire du 66, rue Donnelly pour la reconstruction du garage détruit par un incendie et qu'il sera recouvert de clin de vinyle gris ardoise sur les murs, de tôles d'acier prépeinte de couleur noir sur la toiture et des portes de couleur blanche, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

2024-07-02-10

- 6.7 PIIA-4 – 175, rue du Collège Nord – Enseigne
CONSIDÉRANT la demande de remplacement de l'enseigne à plat constitué d'un lettrage dans la vitrine;
CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;
POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance du permis de rénovation au propriétaire du 175, rue du Collège Nord pour le remplacement de l'enseigne à plat constitué d'un lettrage dans la vitrine à condition que la dimension de l'enseigne ne dépasse pas 6 mètres carrés, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

2024-07-02-11

- 6.8 PIIA-2 – 344, rue du Collège Sud – Fenêtres
CONSIDÉRANT la demande de remplacement des fenêtres actuelles par des fenêtres en PVC conservant le même aspect visuel;
CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;
POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Boutin et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance du permis de rénovation au propriétaire du 344, rue du Collège Sud pour le remplacement des fenêtres actuelles par des fenêtres en PVC conservant le même aspect visuel, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

2024-07-02-12

6.9 PIIA-1 – 1010, rue Principale Nord – Agrandissement

CONSIDÉRANT la demande qui vise l'agrandissement du bâtiment principal afin d'installer un ascenseur et de rendre le bâtiment plus accessible aux personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance du permis de rénovation au propriétaire du 1010, rue Principale Nord pour l'agrandissement du bâtiment principal afin d'installer un ascenseur et de rendre le bâtiment plus accessible aux personnes à mobilité réduite tout en recommandant à ce que les toits des agrandissements soient blanc ou végétalisés, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

2024-07-02-13

6.10 PIIA-5 – 2, avenue de Melbourne Sud – Fenêtres

CONSIDÉRANT la demande de remplacement des fenêtres actuelles par des fenêtres à battant en PVC de couleur blanche;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance du permis de rénovation au propriétaire du 2, avenue de Melbourne Sud pour le remplacement des fenêtres actuelles par des fenêtres à battant en PVC de couleur blanche, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

2024-07-02-14

6.11 Université de Sherbrooke – Projet de recherche : Planification pour la mise en œuvre de la politique favorisant la santé en milieu urbain – Adoption et nomination de délégué

CONSIDÉRANT QUE la chercheuse régulière Martine Shareck de la Chaire de recherche du Canada sur l'équité en santé urbaine et les jeunes de l'Université de Sherbrooke ont proposé à la Ville de Richmond de faire partie d'un projet de recherche en lien avec la mise en œuvre du nouveau plan particulier d'urbanisme du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a contribué à la réalisation d'une évaluation d'impact sur la santé (EIS) par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie (CIUSSS-Estrie) en lien avec le nouveau plan particulier d'urbanisme du centre-ville;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QUE le projet de recherche de la docteure Shareck sera soumis au programme de *Subvention de planification pour la mise en œuvre de politiques favorisant la santé en milieu urbain* offert par l'Institut de recherche en santé du Canada;

CONSIDÉRANT QUE, si elle est acceptée, la subvention couvre tous les frais jusqu'à un maximum de 68 065 \$ et que la contribution de la Ville de Richmond se limite à du temps offert par quelques employés;

CONSIDÉRANT QUE le programme prévoit la participation à un atelier de 5 jours à Helsinki en Finlande au printemps 2025;

CONSIDÉRANT le grand intérêt de la Ville à participer au projet de recherche;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de recherche doit être composée de cinq personnes dont la chercheuse, un représentant de la Santé publique et 3 représentants municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déléguer trois personnes dont un élu et deux directeurs;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond appui le projet de recherche de la docteure Martine Shareck de l'Université de Sherbrooke; appui la demande d'aide financière auprès de l'Institut de recherche du Canada; et, délègue le maire, M. Bertrand Ménard, le directeur de l'Urbanisme et de la revitalisation, M. Francesco Cappai, et le directeur général, M. Rémi-Mario Mayette; le préambule de la présente en fait partie comme s'il était ici au long reproduit.

(Adoptée)

2024-07-02-15

6.12 Comité de démolition – Nomination d'un substitut

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil de nommer le conseiller Lancaster comme substitut au comité de démolition.

(Adoptée)

6.13 Rapport des permis émis de janvier à juin 2024- Dépôt

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport cumulatif des permis de construction émis pour la période se terminant le 28 juin 2024, qui démontre que 72 permis ont été délivrés générant des investissements de plus de 2 706 995 \$, comparativement à 72 permis et des investissements de 1 620 271 \$ pour la même période en 2023.

6.14 Avis de démolition d'un immeuble – Dépôt

Le directeur général informe les membres du conseil que le comité de démolition a analysé une demande visant la démolition de la fondation de pierre du bâtiment principal situé au 372, rue Cleevemont pour laquelle le comité de démolition est favorable.

7. VOIRIE, TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES ET PARCS MUNICIPAUX

2024-07-02-16

7.1 EXP. - Nouvelle interface d'opération usine d'eau potable – Soumission

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro DRU-22000762-A4 de EXP pour l'achat et l'installation d'une nouvelle interface d'opération pour l'usine d'eau potable, au montant de 70 545,13 \$, taxes en sus.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

(Adoptée)

2024-07-02-17

7.2 EXP - Programmation de la nouvelle interface d'opération usine d'eau potable - Soumission

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro 999-24008151-PP de EXP pour la programmation de la nouvelle interface d'opération à l'usine d'eau potable, au montant de 21 120 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

2024-07-02-18

7.3 Sel à chemins – Appel d'offres – Lancement

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres pour l'achat de sel à chemins pour la saison hivernale 2024-2025.

(Adoptée)

2024-07-02-19

7.4 Sable à chemins – Appel d'offres – Lancement

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres pour l'achat du sable à chemins pour la saison hivernale 2024-2025.

(Adoptée)

2024-07-02-20

7.5 Déneigement des stationnements municipaux – Appel d'offres – Lancement

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres pour le déneigement des stationnements municipaux pour la saison hivernale 2024-2025.

(Adoptée)

2024-07-02-21

7.6 Ponceau Maxi – Mise à jour à jour de l'étude de 2014 – Demande autorisation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait réaliser en 2014 une étude par la firme EXP visant à connaître l'état du ponceau Maxi (de la rue du Collège Sud à la rivière);

CONSIDÉRANT QU'aucun travail n'a été réalisé depuis le dépôt du rapport en 2014 qui recommandait pourtant certaines interventions;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour cette étude;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le directeur général à formuler une demande de prix à EXP pour de mettre à jour l'étude de 2014 afin de connaître l'état du ponceau et les recommandations appropriées.

(Adoptée)

2024-07-02-22

7.7 Aqua Data - Analyse hydraulique sur la rue Belmont - Demande autorisation

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro 24-222 d'Aqua Data pour réaliser une analyse hydraulique débit-pression dans le secteur de la rue Belmont, au montant de 6 450 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

8. SERVICE RÉCRÉATIF



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2024-07-02-23

8.1 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Programme de relance du sport et du loisir en Estrie - Décision

À titre d'information, le directeur dépose une lettre reçue du Conseil Sport Loisir de l'Estrie indiquant que notre projet n'a pas été retenu pour financement dans le cadre du Programme de relance du sport et du loisir en Estrie.

8.2 PAFIRSPA – Volet 1 – Projet place des Loisirs – Réponse du ministère **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Richmond a déposé une demande d'aide financière auprès du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportive et de plein air (PAFIRSPA) à l'automne 2023;

CONSIDÉRANT QUE ce projet revêtait un caractère majeur dans la bonification de l'offre de service récréative et sportive pour toute la communauté de Richmond, incluant les municipalités de Cleveland, Melbourne et Ulverton;

CONSIDÉRANT QU'il s'agissait d'un projet majeur qui permettait non seulement de préserver l'infrastructure qu'est l'aréna mais aussi d'en prolonger la durée de vie;

CONSIDÉRANT la réponse négative du gouvernement à la demande d'aide financière déposée au PAFIRSPA sans autre raison que « les demandes reçues lors de cet exercice dépassent largement l'enveloppe budgétaire réservée à ce volet du programme »;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil que le préambule de la présente résolution en fait partie comme s'il était ici au long reproduit; que la Ville de Richmond fasse connaître sa profonde déception au député de Richmond, M. André Bachand afin qu'il porte le message auprès du ministre de l'Éducation M. Bernard Drainville et plus particulièrement auprès de la ministre responsable du Sport, du Loisirs et du Plein air, Madame Isabelle Charest; que la Ville souhaite connaître les critères d'évaluation et d'attribution des aides financières du PAFIRSPA et connaître le pointage que le projet soumis par Richmond a reçu.

(Adoptée)

2024-07-02-24

9. ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

9.1 Dépenses mensuelles par le directeur général – Dépôt

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil de prendre acte du dépôt et entérinent la liste des dépenses autorisées par le directeur général, conformément au règlement de contrôle et suivis budgétaires et à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

(Adoptée)

9.2 Règlement numéro 331 décrétant une dépense de 1 000 000 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat de divers équipements pour l'eau potable et le traitement des eaux usées - Approuvée par le MAMH

Les membres du conseil prennent connaissance de la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation approuvant le Règlement numéro 331 décrétant une dépense de 1 000 000 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat de divers équipements pour l'eau potable et le traitement des eaux usées.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 2024-07-02-25
- 9.3 **Ulverton – Collecte RDD - Soutien**
Le directeur général indique que les municipalités de Melbourne et Ulverton participeront à la collecte des RDD organisée conjointement par les municipalités de Richmond et Cleveland et qui se tiendra le 21 septembre 2024.
- 2024-07-02-25
- 9.4 **Office municipal d'habitation du Val-Saint-François – Budget 2024 révisé - Adoption**
IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil d'accepter le budget 2024 révisé, daté du 7 juin 2024, de l'Office municipal d'habitation du Val-Saint-François, qui prévoit une contribution financière supplémentaire de 4 \$ pour le bâtiment de la rue Ball, une seconde contribution financière de 2 \$ pour celui de la rue Roger-Martel, ainsi qu'une contribution financière de 8 \$ pour l'édifice de la rue Guoin.
(Adoptée)
- 2024-07-02-26
- 9.5 **Élection municipale - Calendrier**
Le directeur général dépose au membre du conseil le calendrier des élections pour le poste de conseiller au district 5. La période de mise en candidature se tiendra du 16 au 30 août. Si la tenue d'une élection était nécessaire, elle se tiendrait le 29 septembre et le vote par anticipation le 22 septembre.
- 2024-07-02-26
- 9.6 **Société québécoise des infrastructures – Bail avec la Sûreté du Québec – Adoption**
CONSIDÉRANT QUE la Société québécoise des infrastructures souhaite conclure un nouveau bail de location qui inclurait les locaux de la Sûreté du Québec et ceux du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) afin de ne faire qu'un seul bail pour la Sûreté du Québec;
CONSIDÉRANT QUE le projet de bail inclus également les nouveaux espaces loués pour le bureau des enquêteurs;
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un bail de cinq années assorties de deux options de renouvellement de 3 ans chacune;
POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond accepte le projet de bail tel que présenté par la Société québécoise des infrastructures; concernant les locaux loués dans l'édifice de l'hôtel de ville de Richmond; que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer tout documents donnant effet à la présente.
(Adoptée)
- 2024-07-02-27
- 9.7 **Diagnostic organisationnel – Demande de proposition**
IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil d'autoriser le directeur général à formuler des demandes de prix pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel pour l'ensemble des postes de travail de tous les services de la Ville.
(Adoptée)
- 2024-07-02-28
- 9.8 **PRABAM – Confirmation de la réalisation des travaux**
IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'entériner et de confirmer la réalisation des travaux visés par le



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux tel que déposé par le directeur général.

(Adoptée)

2024-07-02-29

9.9 Règlement numéro 340 fixant le traitement des membres du conseil municipal de la ville de Richmond – Avis de motion

Le conseiller Boutin donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 340 fixant le traitement des membres du conseil municipal de la ville de Richmond.

(Adoptée)

2024-07-02-30

9.10 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – État financier – Opinion sous réserves

Le directeur général dépose une correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'opinion sous réserve émise par les vérificateurs concernant les états financiers 2023 à propos de la norme SP 3280 ayant trait aux « *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations* ». Ce travail n'a pas été effectué par la direction en raison de manque de précision quant aux besoins exprimés par la norme. Le directeur général mentionne que plusieurs municipalités au Québec ont reçu la même lettre du MAMH.

CONSIDÉRANT QUE la norme comptable SP 3280 portant sur les obligations liées à la mise hors service (OMHS) d'immobilisations n'a pas été effectué pour l'exercice financier 2023;

CONSIDÉRANT QUE ladite norme prévoit que l'activité de mise hors service d'une immobilisation peut être :

- le démantèlement ou la désaffectation d'une immobilisation corporelle acquise, construite, développée ou mise en valeur;
- l'assainissement de sites contaminés, lorsque la contamination résulte de l'utilisation normale d'une immobilisation corporelle. Advenant que le passif aux titres des sites contaminés déjà comptabilisé au moment de la mise en application du chapitre SP 3280 couvre des obligations découlant de l'utilisation normale d'immobilisation, un reclassement doit alors être apporté dans les états financiers;
- une activité postérieure à la mise hors service, comme surveillance;
- la construction d'autres immobilisations corporelles devant servir à l'exercice d'activités postérieures à la mise hors services.

CONSIDÉRANT QUE les informations suivantes doivent être présentées dans les notes complémentaires aux états financiers :

- une description générale du passif au titre des OMHS et des immobilisations corporelles auxquelles il se rattache;
- la méthode d'amortissement utilisée pour les coûts de mise hors service;
- les bases de l'estimation du passif;
- un rapprochement entre la valeur comptable totale d'ouverture et de clôture du passif;
- de l'information relative aux garanties financières;
- le cas échéant, le fait qu'il n'est pas possible de faire une estimation raisonnable d'une OMHS, et les raisons qui l'expliquent;
- les recouvrements estimatifs.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucune norme commune entre les municipalités quant aux méthodes de calculs des coûts;

CONSIDÉRANT le travail titanesque nécessaire que représente la réalisation de ces travaux pour de petites municipalités;

CONSIDÉRANT les ressources humaines et financières nécessaires pour la réalisation des travaux exigés pour la mise en place de la norme comptable SP 3280;

CONSIDÉRANT la difficulté de la prévisibilité, la mise à jour et le coût des professionnels pour se conformer à la norme;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de lui fournir des hypothèses de coûts, de clarifier ce qui doit être considéré comme étant contaminé, de fournir des indications quant au coût d'inflation à tenir compte et de mettre en place un programme d'aide financière afin de soutenir les municipalités dans la mise en œuvre de la norme comptable SP 3280; que la Ville demande à la MRC du Val-Saint-François de l'appuyer dans ses démarches et qu'une copie de la présente soit transmise à la Table des MRC de l'Estrie, au député de Richmond à l'Assemblée nationale, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest.

(Adoptée)

10. POLICE, INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour sous cette rubrique.

11. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUI, DE DONS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES

11.1 Sainte-Anne-de-la-Rochelle - Méchoui Bière et saucisses - Invitation

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de réserver un billet au montant de 35 \$ pour la soirée Méchoui, bière et saucisses dont les bénéficiaires seront remis aux organismes sans but lucratif et autres associations d'entraide locaux de Sainte-Anne-de-la-Rochelle.

(Adoptée)

11.2 Écocentre régional - Célébration 20 ans - Invitation

Le directeur général dépose l'invitation reçue de la MRC du Val-Saint-François invitant les membres du conseil à souligner les 20 ans d'existence de l'écocentre régional lors d'un événement le 19 septembre 2024 à Windsor.

11.3 Journal L'Actualités-l'Étincelle - Festival de l'auto ancienne - Espace publicitaire

Après discussion, il est convenu de ne pas donner suite à cette offre.

12. CORRESPONDANCES DIVERSES

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour sous cette rubrique.

2024-07-02-31



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

13. APPROBATION DES DÉPENSES EN VERTU DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)

2024-07-02-32

13.1 Liste des chèques et dépôts directs émis

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et villes* au montant de 373 968,26 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques et dépôts directs émis datée du 21 juin 2024.

(Adoptée)

2024-07-02-33

13.2 Liste des chèques et dépôts directs à autoriser

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement par chèques ou dépôts directs des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et villes* au montant de 96 662,57 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques et dépôts directs à autoriser datée du 21 juin 2024.

(Adoptée)

2024-07-02-34

13.3 Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'approuver les factures de plus de 5 000 \$, totalisant 46 428,79 \$, taxes en sus, conformément aux principes comptables généralement reconnus, telles qu'énumérées ci-dessous.

Factures 2024	Avant taxes	Après taxes
<u>JP CADRIN ET ASSOCIÉS</u>		
Équilibrage du rôle - 2 ^e versement	9 700,00 \$	11 152,58 \$
<u>SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360</u>		
Nettoyage de puisards	12 920,40 \$	14 855,23 \$
<u>TERRE NATURE INC.</u>		
Travaux de paysagement	4 370,00 \$	5 024,41 \$
<u>LES ENTREPRISES MYRROY INC.</u>		
Location balais de rue	4 416,00 \$	5 077,30 \$
<u>KEMIRA WATER SOLUTIONS</u>		
Sulfate d'aluminium	8 696,59 \$	9 998,90 \$
<u>PLOMBERIE C. FROST</u>		
Changer chauffe-eau - Filtration	6 325,80 \$	7 273,09 \$
GRAND TOTAL	46 428,79 \$	53 381,51 \$

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 Fête du Canada

Les membres du conseil soulignent le succès de la Fête du Canada malgré le temps incertain et félicitent les organisateurs.

14.2 Vitesse

Les membres du conseil remarquent qu'il y a plus d'excès de vitesse un peu partout dans les rues de la ville, notamment sur la rue Gouin



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

entre les rues King et Craig. Les membres du conseil demandent qu'une intervention soit faite auprès de la Sûreté du Québec.

14.3 Herwood inc.

Les membres du conseil tiennent à remercier Herwood inc. pour avoir fourni à la ville des palettes pour l'aménagement temporaire du centre-ville.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS - SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour sous cette rubrique.

2024-07-02-35

16. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, à 20 h 03, que la présente assemblée soit levée.

(Adoptée)


MAIRE


**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER**

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants numéro 797.


Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et greffier-trésorier